

ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERES ET TECHNOLOGIQUES

3 CHEMIN DE KERLIEN 29100 DOUARNENEZ



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 3

12 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 2

RISQUES NATURELS ⁽¹⁾

Par submersion marine
Mouvement de terrain
Affaissements et effondrements (cavités souterrain)
Séisme

RISQUES MINIERES ⁽¹⁾

Aucun

RISQUES TECHNOLOGIQUES ⁽¹⁾

Risque industriel
Effet thermique
Effet de surpression

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusions pour connaître les risques concernant le bien.

(2) BASOL = Base de données de pollution des SOLS, (3) BASIAS = Base de données des Sites Industriels et Activités de Services

(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Mouvement de terrain (Mouvement de terrain)	Approuvé	PPRmt Douarnenez	20/07/2011

CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

- Mouvement de terrain et la cartographie indique que le bien se trouve dans une zone de mouvement de terrain

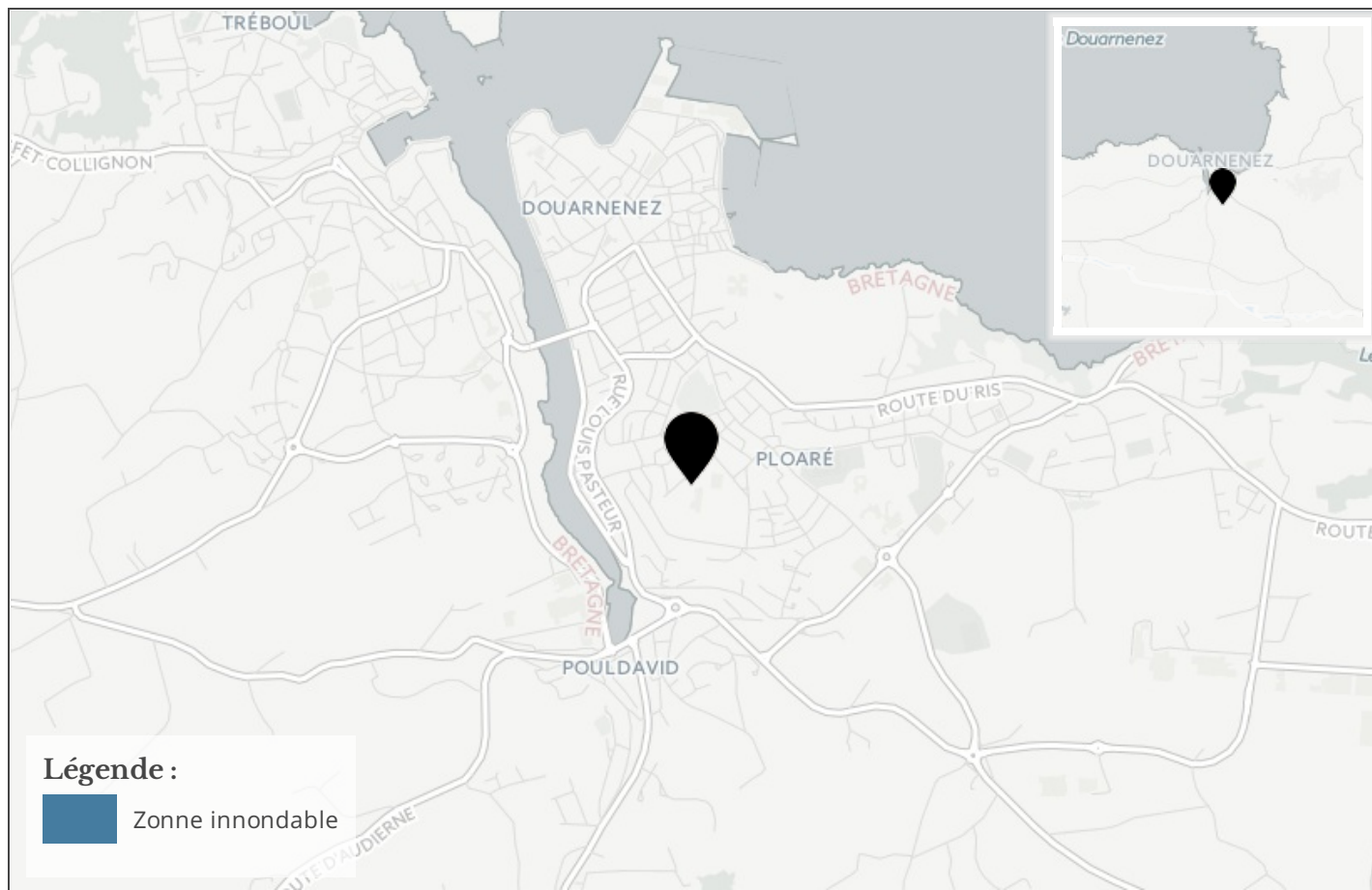
Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
n/a		

Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Tempête	15/10/1987	16/10/1987	22/10/1987	24/10/1987
Inondations et coulées de boue	20/05/1990	20/05/1990	31/08/1990	16/09/1990
Inondations et coulées de boue	22/05/1990	22/05/1990	04/12/1990	15/12/1990
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et CMLAV	10/03/2008	10/03/2008	15/05/2008	22/05/2008
Inondations et coulées de boue	07/10/2009	07/10/2009	11/02/2010	14/02/2010
Inondations et coulées de boue	20/07/2013	20/07/2013	10/09/2013	13/09/2013
Inondations et CMLAV	01/02/2014	02/02/2014	22/04/2014	26/04/2014

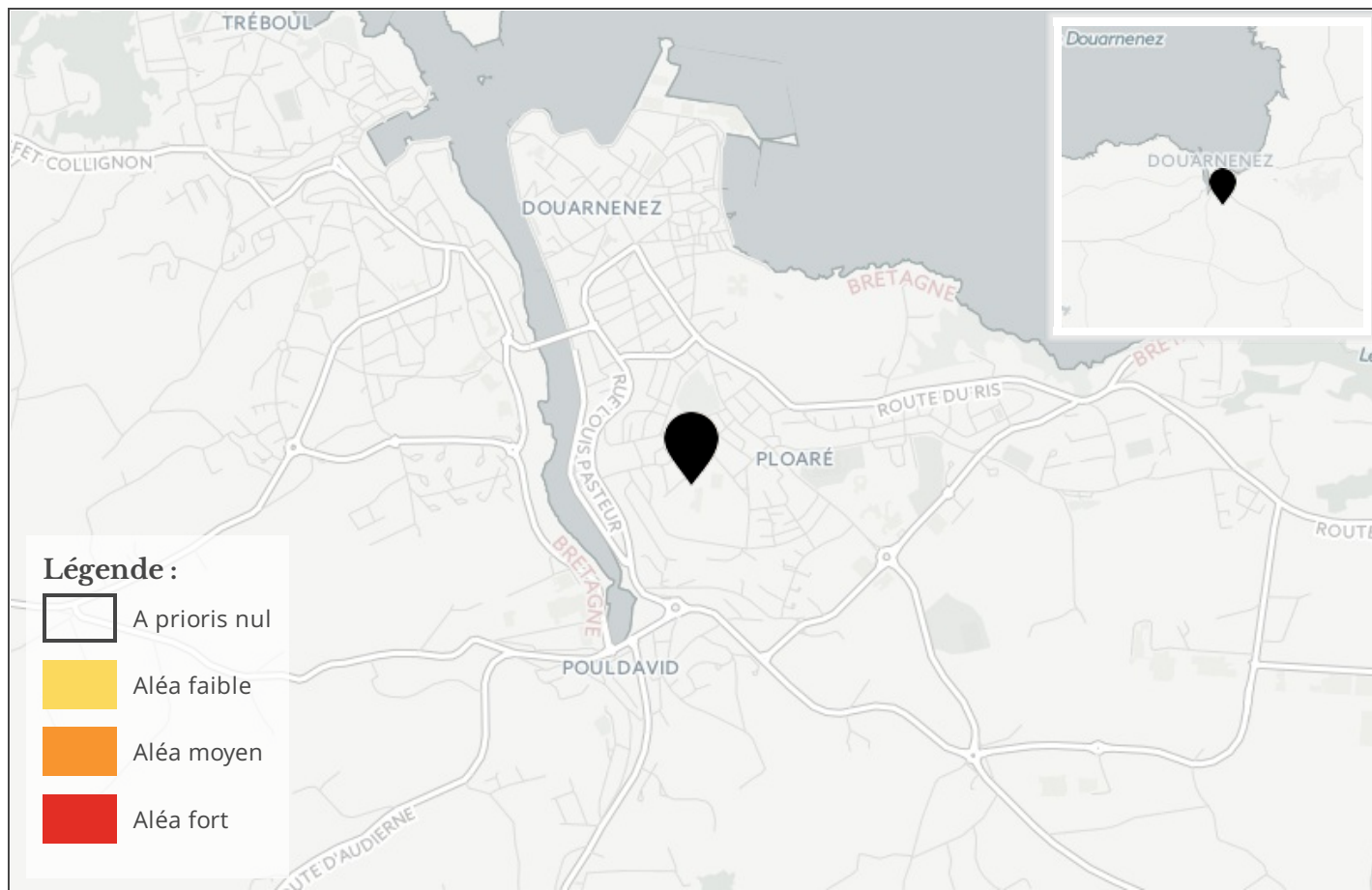
Cartographie des inondations



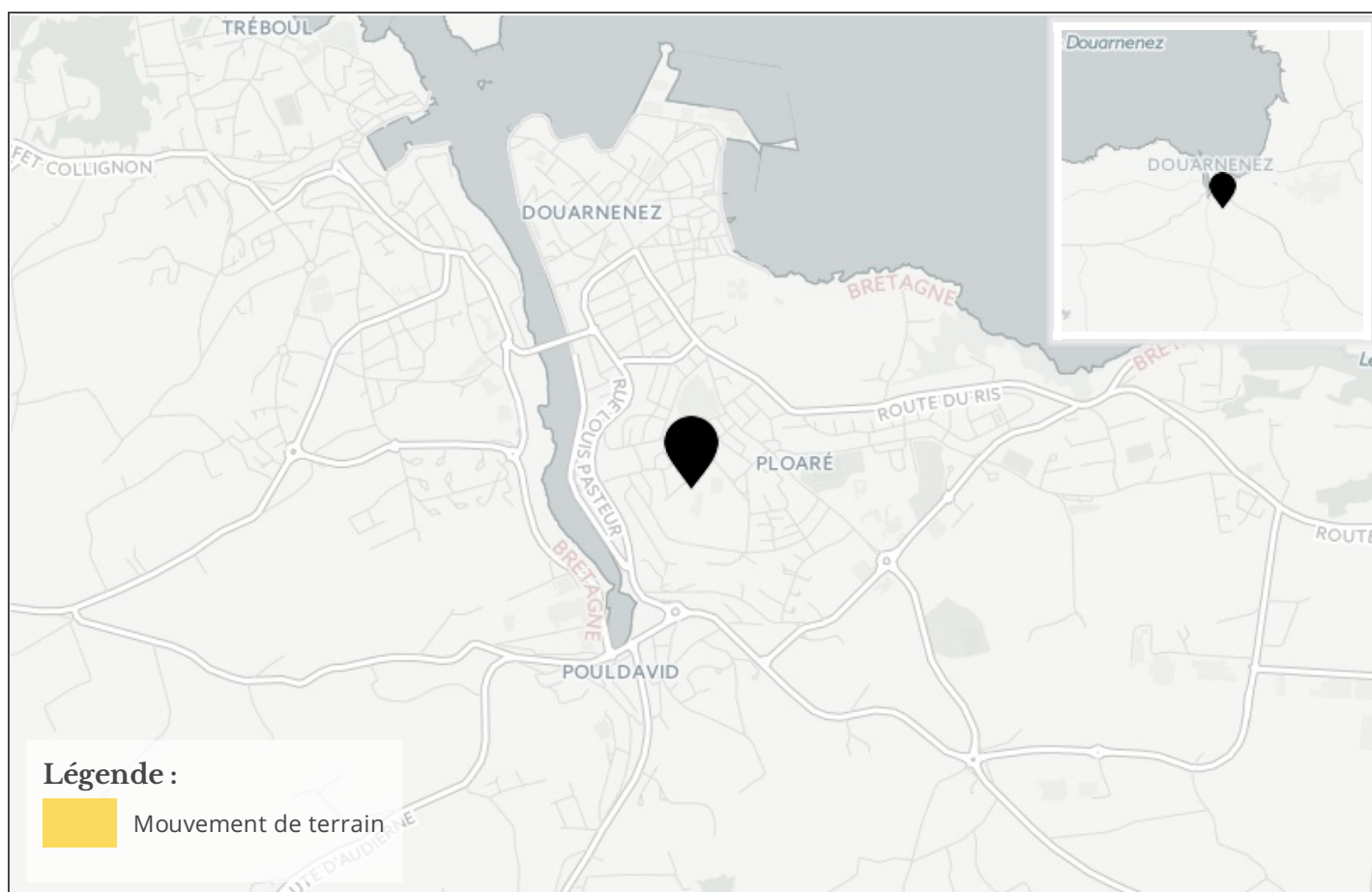
Cartographie des mouvements de terrains



Cartographie des argiles



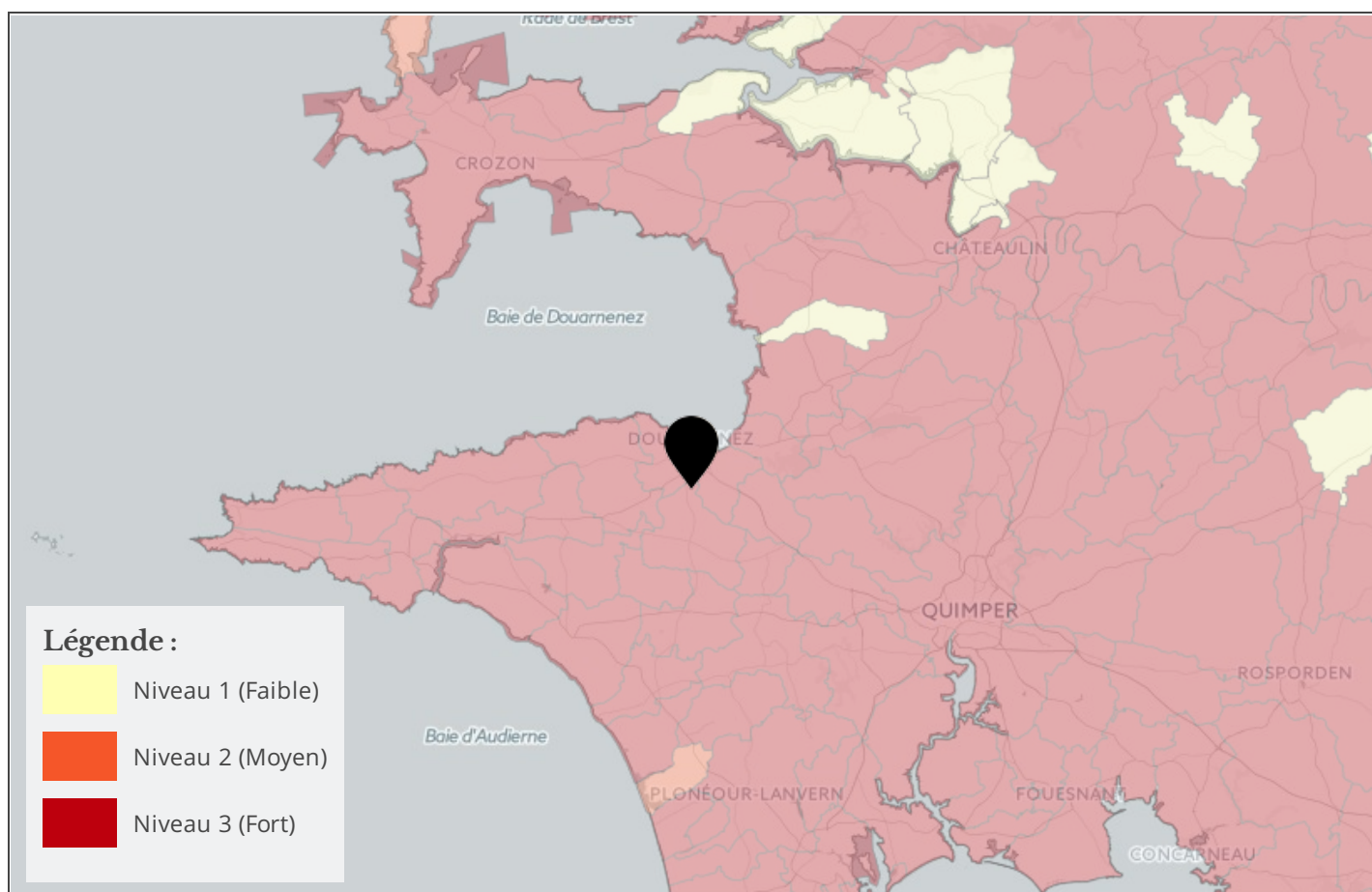
Cartographie des carrières / gypse

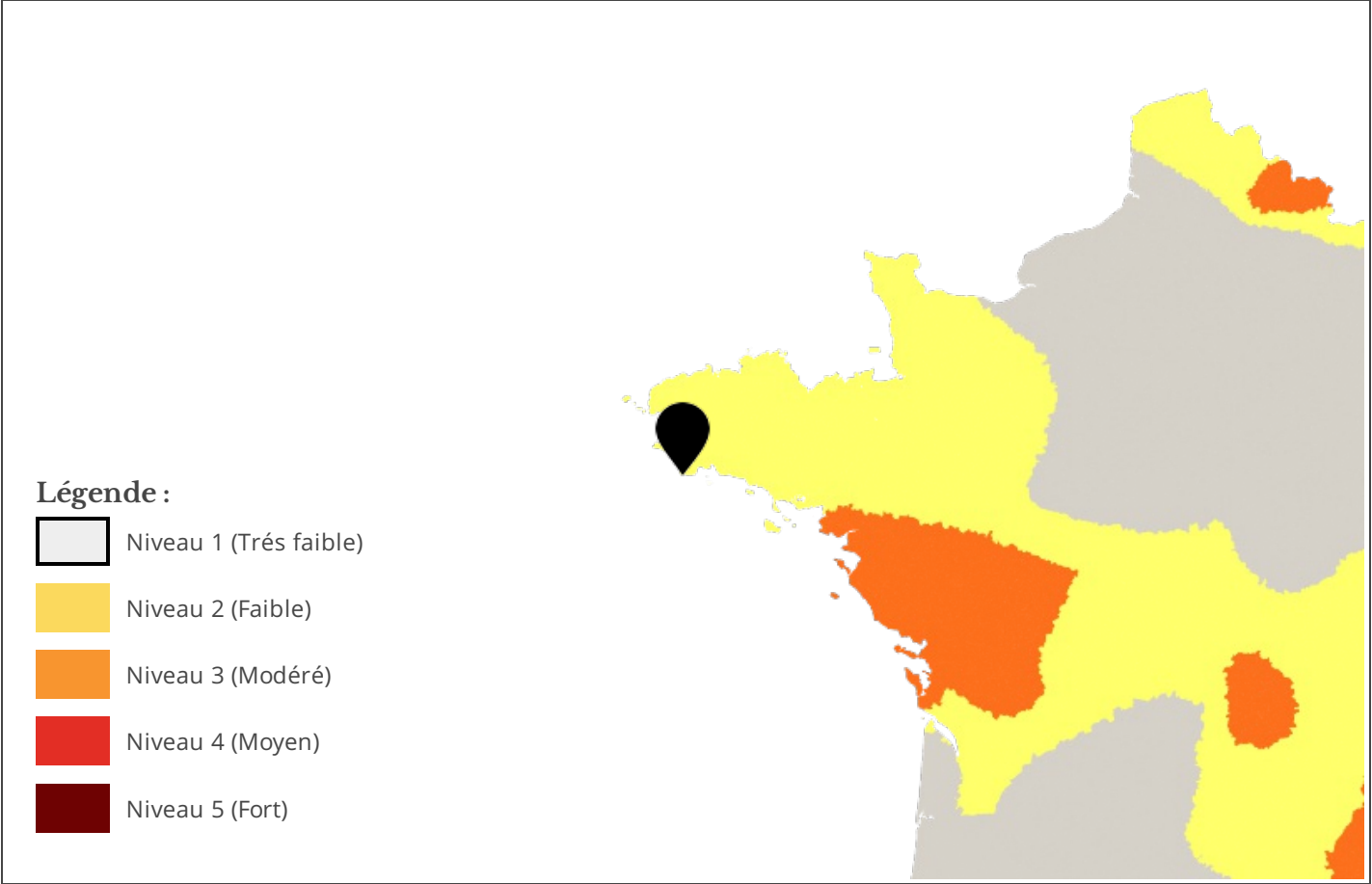


Referentiel cadastral parcelle

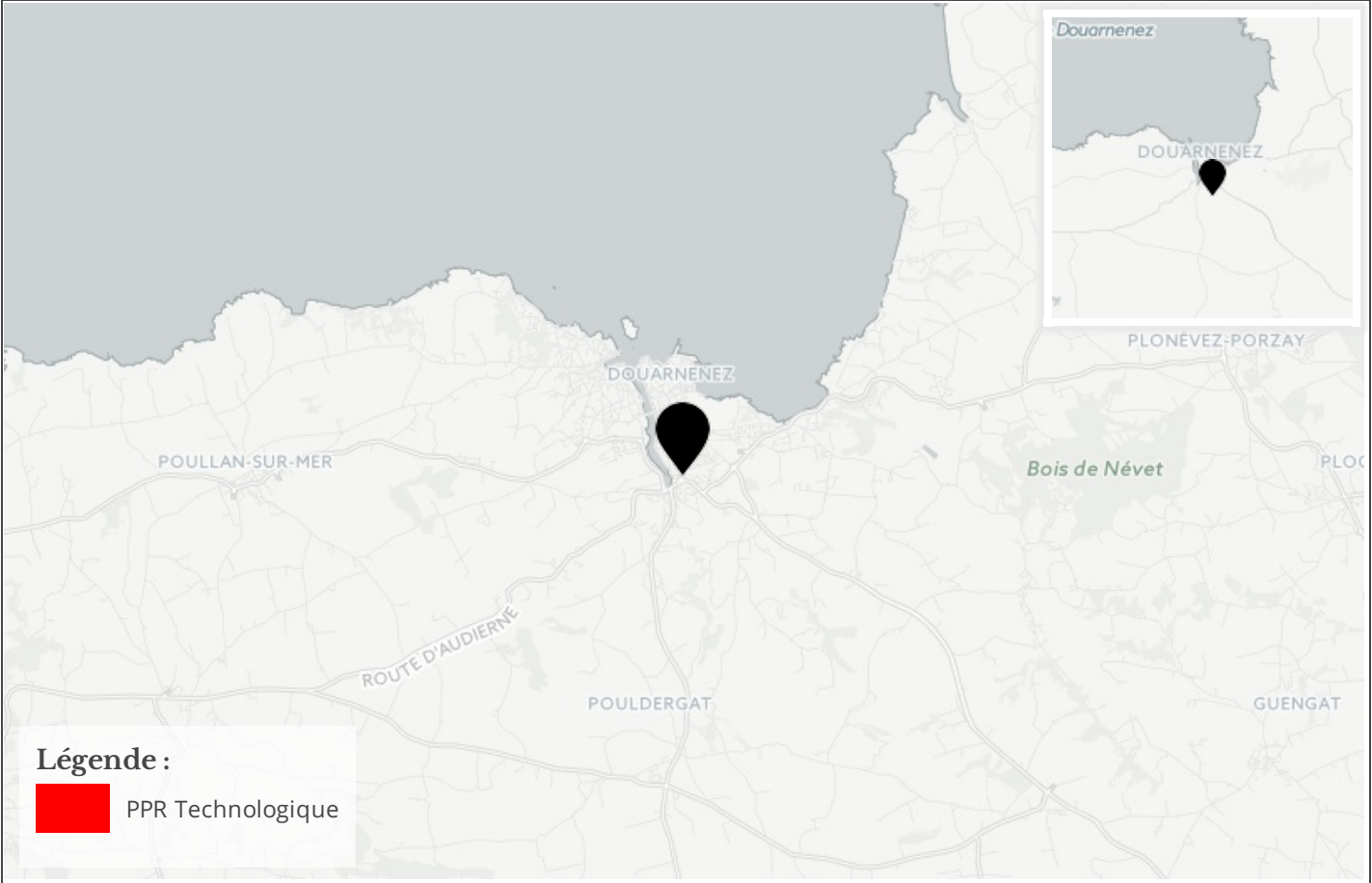


Information RADON

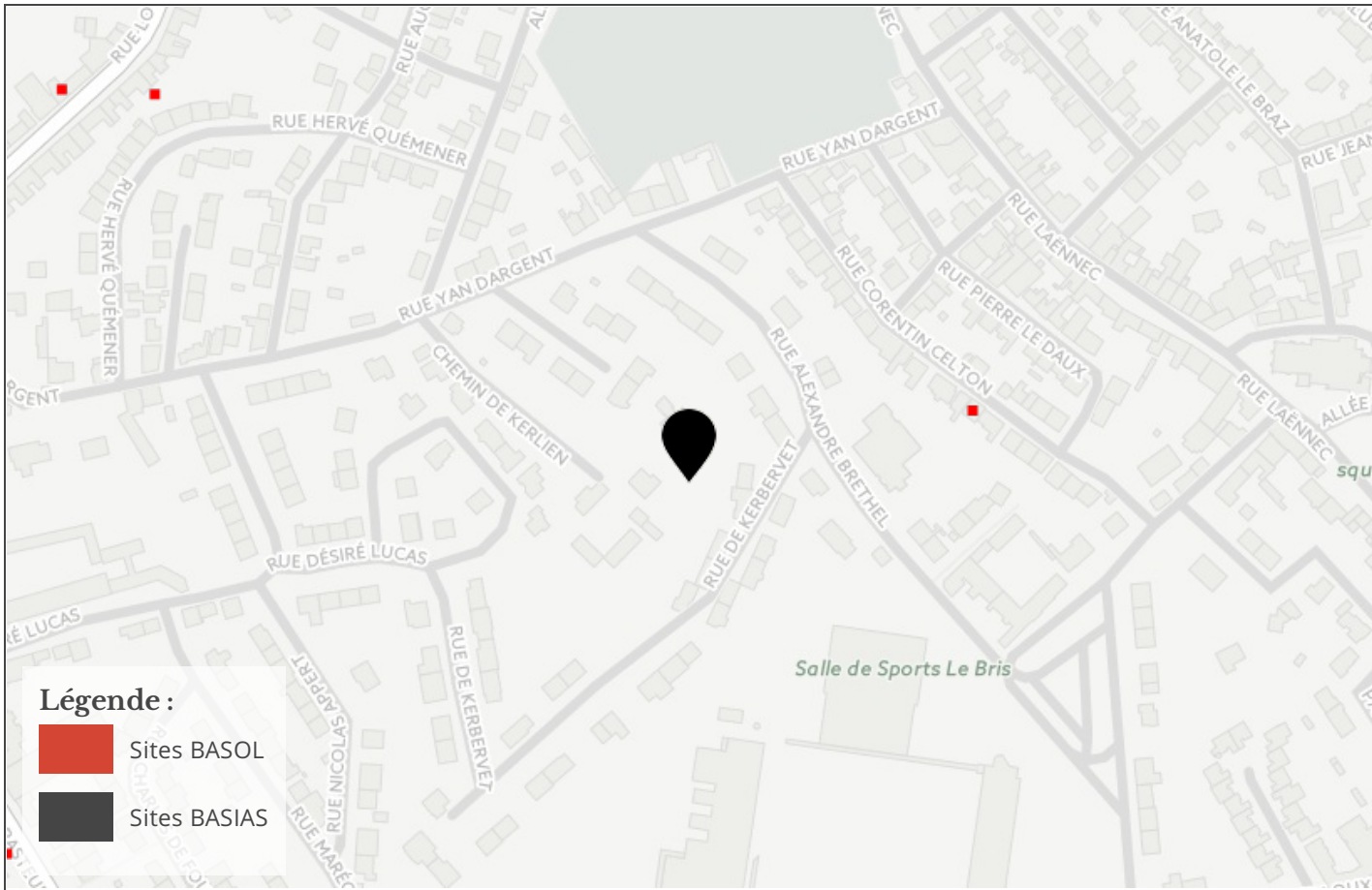




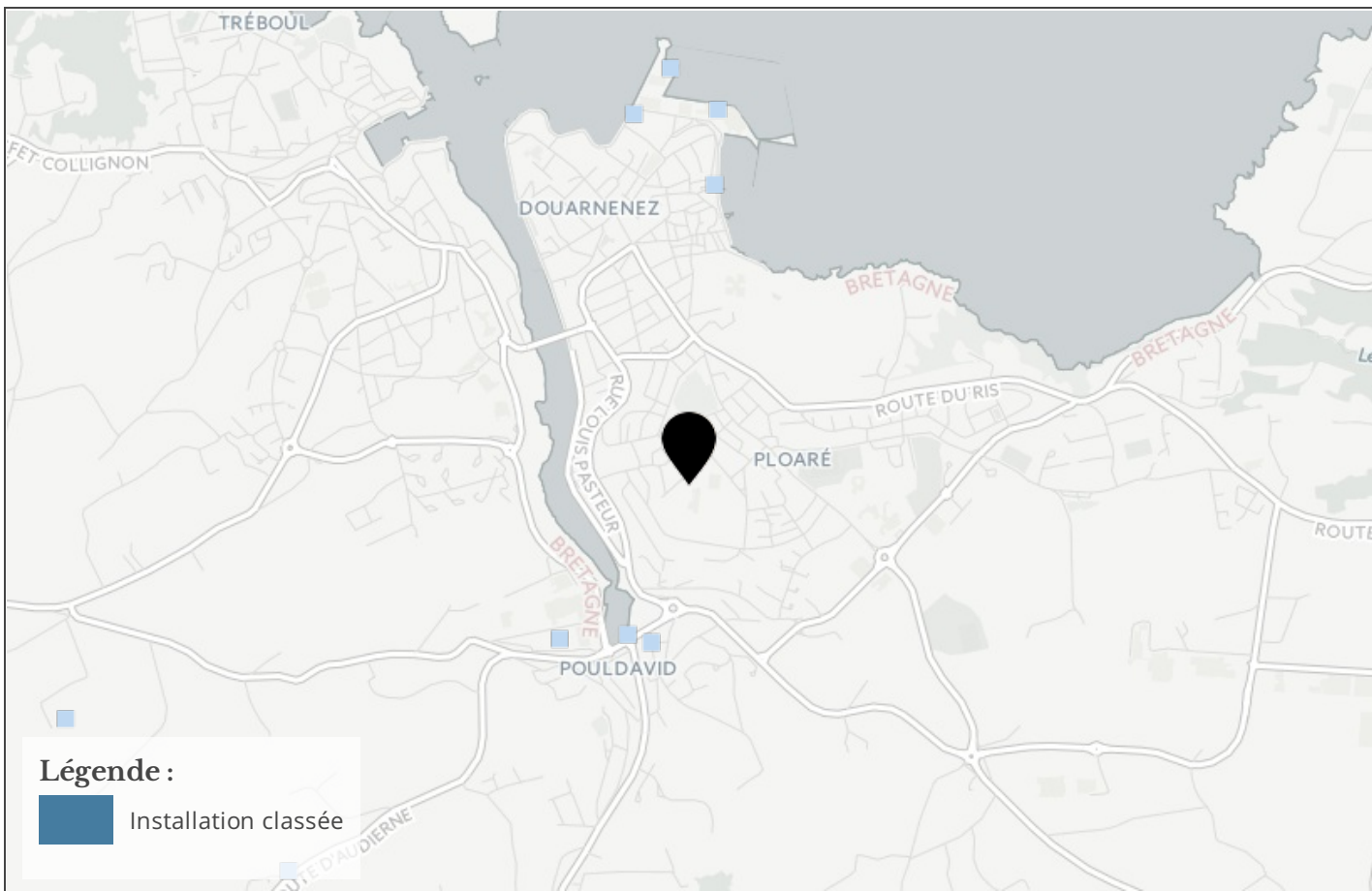
PPR Technologique



Cartographie de pollution des sols



Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° 2011- 0645

du 13 mai 2011

Mis à jour le

informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse

code postal ou Insee

commune

3 Chemin de Kerlien

29100

DOUARNENEZ

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

prescrit

Oui

Non

X

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

appliqué par anticipation

Oui

Non

X

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

approuvé

Oui

X

Non

> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

inondation

crue torrentielle

mouvements de terrain

X

avalanches

sécheresse

cyclone

remontée de nappe

feux de forêt

séisme

volcan

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels

Oui

Non

X

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés

Oui

Non

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

prescrit

Oui

Non

X

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

appliqué par anticipation

Oui

Non

X

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

approuvé

Oui

Non

X

> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers

Oui

Non

X

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés

Oui

Non

5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé

Oui

Non

X

si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique

effet thermique

effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé

Oui

Non

X

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques

Oui

Non

X

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés

Oui

Non

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité

zone 5

forte

zone 4

moyenne

zone 3

modérée

zone 2

X faible

zone 1

très faible

7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente

Oui

Non

vendeur/bailleur – acquéreur/locataire

8. Vendeur - Bailleur

jean

Durand

9. Acquéreur - Locataire

Jeanne

Dupond

10. Lieu / Date

DOUARNENEZ

17/06/2017

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
BRE2901380	garage renault/alix, station service/jaffredou, garage cycles-autos-motos/total, compagnie française de distribution/le fur, station service "laennec", , 89 rue louis pasteur douarnenez (29046)	305 mètres
BRE2902448	le goff, dli, , 35 rue louis pasteur, ploaré douarnenez (29046)	323 mètres
BRE2901384	le doaré et hubert cycles/le doaré, station service-concessionnaire vélosorex/le doaré, atelier de tôlerie et forge marine, , 72 rue louis pasteur douarnenez (29046)	345 mètres
BRE2901302	belbeoch et fils, garage citroën/belbeoch et prigent, atelier de réparation autos et mécanique générale, , 33 rue louis pasteur douarnenez (29046)	355 mètres
BRE2901282	quideau henri, transports, station service esso, , rue croas talud - route de locronan - ploaré douarnenez (29046)	363 mètres
BRE2900096	, ancienne usine à gaz, rue louis pasteur - fouennec an stankou, ploaré douarnenez (29046)	374 mètres
BRE2901069	le berre yves, mécanicien-balancier, station service, , 98 rue louis pasteur douarnenez (29046)	379 mètres
BRE2901395	henaff, dli/sté total-cie française de distribution/sté ozo, (mme courrot gérante),station service du port rhu, , 86 rue louis pasteur douarnenez (29046)	381 mètres
BRE2902421	larhantec, station service, , 1 rue laënnec douarnenez (29046)	388 mètres
BRE2901396	chantiers le gall corentin , construction pêche, plaisance, , 33 quai port rhu de douarnenez (29046)	412 mètres
BRE2902918	hénaff, dli/sté so.car.lub, courrot yves : gérant, atelier de réparation autos, station service, , route nationale 165, angle boulevard du port rhu douarnenez (29046)	446 mètres
BRE2901133	jaffredou françois, garage, cycles-autos, station service, , 21 bis rue louis pasteur douarnenez (29046)	462 mètres

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Télécharger l'arrêté préfectoral

<http://www.finistere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Plans-de-prevention-des-risques-PPR/L-information-des-acquereurs-et-locataires-de-biens-en-zone-a-risques-I.A.L>

Préfecture : Finistère
en application du IV de l'article

Déclaration de sinistres indemnisés
L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

Commune

DOUARNENEZ

Arrêtés de reconnaissance de l'état de
catastrophes au profit de la commune

**Sinistres indemnisés dans le cadre
d'une reconnaissance de l'état de catastrophe**

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation
suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Tempête	Arrêté en date du 22/10/1987	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 31/08/1990	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 04/12/1990	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 06/02/1995	☐ Oui ☐ Non
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 29/12/1999	☐ Oui ☐ Non
Inondations et CMLAV	Arrêté en date du 15/05/2008	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 11/02/2010	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 10/09/2013	☐ Oui ☐ Non
Inondations et CMLAV	Arrêté en date du 22/04/2014	☐ Oui ☐ Non

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.prim.net**